

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ORDINAIRE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 12 décembre 2016 à 19 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Denise Descôteaux, Mélanie Provencher, et messieurs les conseillers Jean-Christophe Proulx, Marcel Lavoie et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur André Descôteaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-12-251

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, avec les modifications, tout en laissant le point affaires diverses ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2016 ;
04. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 novembre 2016 ;
05. Adoption des comptes payés et à payer ;
06. Période de questions ;
07. Affectation – Surplus accumulé au 31 décembre 2015 ;
08. Transfert – Surplus accumulé dans affectation de surplus accumulé non affecté ;
09. Adoption fermeture du bureau municipal – Période des Fêtes 2016-2017 ;
10. Adoption du calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2017 ;
11. Tarification administrative – Modification et adoption du numéro de règlement relatif à la tarification des frais et services municipaux pour l'année 2017 pour Règlement n°153-2016 ;
12. Règlement n°154-2016 – Relatif à la prévention et la protection contre les incendies ;
13. Règlement n° 155-2016 – Relatif à la taxation du cours d'eau Lavoie ;
14. Règlement n° 156-2016 – Relatif à la taxation du cours d'eau Thomas-Chassé, branche 1 ;
15. Règlement n°157-2016 – Relatif à la taxation du cours d'eau Laforce ;
16. Loi sur l'aménagement et l'urbanisme – Adoption du projet de Règlement n°158-2016 sur le plan d'urbanisme ; du projet de Règlement n°159-2016 de zonage et du projet de Règlement n°160-2016 de lotissement ;
17. Loi sur l'aménagement et l'urbanisme – Adoption du projet de Règlement n°161-2016 de construction ;
18. Programme Placement Carrière-Été 2017 – Autorisation de signature ;
19. Assurance municipale – Renouvellement ;
20. Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets de Bécancour-Nicolet-Yamaska – Versement de la somme reçue à la Régie de gestion des matières résiduelle du Bas St-François pour l'adhésion du secteur Pierreville ;
21. Travaux d'asphaltage – Cimetière secteur Pierreville – Autorisation de paiement ;
22. Glissement de terrain – Rang de l'Île – Mandater l'ingénieur de la MRC de Nicolet-Yamaska, Monsieur Marc-André Harnois ;
23. Site des neiges usées – Mandater monsieur. Gaston Gamelin pour le soufflage de la neige ;
24. Loi 44 concernant la lutte contre le tabagisme – Autorisation d'achat de cendriers sur pied ;
25. Projet canots/kayaks – Autorisation d'achat du matériel
26. La Coop de Santé et de Solidarité Shooner-Jauvin – Retrait de la contribution financière 2017-2023
27. La Coop de santé et de solidarité Shooner-Jauvin – Demande de rencontre avec le groupe de médecine familiale de Nicolet ;
28. Avis de motion – Règlement relatif à l'administration de l'aqueduc sur le territoire ;
29. Tournoi de snout – Demande d'autorisation ;
30. Office municipal d'habitation de Pierreville — Approbation du budget 2017 ;
31. Maison des jeunes du Bas Saint-François – Demande de contribution ;
32. Annonce des vœux de Noël – Journal L'Annonceur ;
33. Feuillet paroissial de Sainte-Marguerite d'Youville et Odanak– Espace publicitaire pour 3 ans 2017-2019 ;
34. Opération Nez Rouge – Commandite ;
35. Le Lien Maison de la Famille – Demande d'aide financière ;
36. Affaires diverses ;
37. Documents déposés ;

- 38. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
- 39. Période de questions ;
- 40. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2016

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 14 novembre 2016, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-252

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 14 novembre 2016 et d'en autoriser la signature.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2016

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 24 novembre 2016, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-253

Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*
Appuyée par la conseillère *Mélanie Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 24 novembre 2016 et d'en autoriser la signature.

05. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 12 décembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-254

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée, *Isabelle Tougas*, commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2016.

Isabelle Tougas
Commis-comptable

		Municipalité de PIERREVILLE	
		Conseil du mois de décembre	ANNÉE 2016
		Liste des comptes	
		Déboursés directs	
1	5741	Excavation MC BM Inc. - Décompte #5 rues Alice, Charland, Martel, Letendre	7 687,33 \$
2	5742	Excavation MC BM Inc. - Décompte #6 rues Alice, Charland, Martel, Letendre	56 596,08 \$
3	5743	Richard Fontaine - Frais de déplacement pour glissement terrain rang de L'Ile	250,00 \$
4	5744	Éric Traversy - Frais de déplacement pour glissement terrain rang de L'Ile	150,00 \$
5	5745	Sylvain Bardier - Frais de déplacement pour glissement terrain rang de L'Ile	250,00 \$
6	5746	Michèle Latraverse - Frais de déplacement représentante du comité de sélection	300,00 \$
7	5747	Maryse Baril - Frais de déplacement représentante du comité de sélection	300,00 \$
8	5748	Carole Lemaire - Frais de déplacement représentante du comité de sélection	300,00 \$
9	5749	Manon Lemaire - Frais de déplacement représentante du comité de sélection	300,00 \$
10	5748	Infotech - Banques d'heures (56 heures)	4 507,02 \$
		Sous-total des factures déjà payées	70 640,43 \$
		Kilométrage, dépenses payées avec salaire	
1		Isabelle Tougas - Déplacement novembre 2016	7,00 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire octobre et novembre 2016	120,00 \$
3		Richard Fontaine - Cellulaire octobre 2016	41,78 \$
4		Éric Traversy - Cellulaire octobre 2016	40,41 \$
		Sous-total des factures déjà payées	209,19 \$
		Prélèvements automatiques	
1		Bell Canada - Septembre, octobre 2016	2 418,97 \$
2		Hydro-Québec - Relevés de août à octobre 2016	4 869,82 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. novembre 2016	6 962,06 \$
4		MRC Nicolet-Yamaska - Demande CPTAQ, 50 % révision des règlements, Travaux cours d'eau Lavoie	12 476,75 \$
5		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. novembre 2016	3 096,36 \$
6		RREMQ - Remise novembre 2016	2 985,85 \$
7		Sogetel - Internet bibliothèque novembre 2016	18,34 \$
8		Telus Mobilité - Cellulaires Maire & DG - Octobre et novembre 2016	116,04 \$
9		Visa Desjardins - Frais octobre 2016	108,13 \$
		Sous-total des factures déjà payées	33 052,32 \$
		Fournisseurs	
1		Descôteaux André- Frais de déplacement novembre - MRC, CPTAQ	406,87 \$
2		Boisvert Lyne - Frais de déplacement novembre - Régie d'eau, Mme. Gauthier, Budget, Infotech, CPTAQ	509,76 \$
3		Buropro - Photocopies novembre 2016	310,69 \$
4		Carrières PCM inc. - Gravier 0 3/4"	205,88 \$
5		Danis Construction - Asphaltage rues Ally - Tailly - Côte de L'Église et cimetière	121 453,48 \$
6		Dépanneur Pierreville - Essence novembre 2016	308,83 \$
7		Dépanneur Beau-soir - Diesel novembre 2016	69,32 \$
8		Édition Yvon Blais - Renouvellement annuel du Code Municipal et MAJ #34	203,75 \$
9		Emco - Accessoires de plomberie	1 326,10 \$
10		Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation novembre 2016	24,00 \$
11		Gamelin François - 1/5 versement déneigement chemins Pville et stationnement	7 036,48 \$
12		Gamelin Gaston - 1/5 versement déneigement chemins ND & ST	13 945,57 \$
13		Garage Pierre Dufresne - Changer huile, 2 disque avant et freins, 4 pneus d'hivers pour Ford Ranger	1 334,43 \$
14		Groupe Info Plus inc. - Restauration d'un fichier effacé, installé imprimante pdf	68,98 \$
15		Dostie Jean-François - Entreposage de 3 cloches	229,95 \$
16		Groupe Environnex - Tests d'eaux usées Pville et analyse d'eau de surface	409,73 \$
17		Les Entreprises d'électricité D.A. inc. - Lumières de rues au 23 rue Poirier et 35 rue Daneau	252,90 \$
18		Luc Biron entretien paysager - Émondage au garage municipal	76,50 \$
19		Petite Caisse - Réunion, entretien, papeterie.	194,40 \$
20		Martech signalisation inc. - Poteaux et manchons + panneaux arrêt stop	486,34 \$
21		Mégaburo - Logiciel Antidote 9	142,20 \$
22		Normand Bardier - Transport d'asphalte froide	402,41 \$
23		Patrick Morin - Diverses fournitures novembre 2016	170,16 \$
24		Pierre Pépin, Arpenteur - Subdivision terrain rue Industrielle ,Thibault Capital	1 009,31 \$
25		Pierreville Auto suspension - Alignement Ranger	63,24 \$
26		Québec Municipal - Adhésion annuelle du service par Internet 2017	321,93 \$
27		Régie IAEP du Bas St-François - Consommation d'eau novembre 2016	12 951,57 \$
28		Régie des déchets du Bas St-François - 12/12 quote part 2016 + Collecte de feuilles	16 127,75 \$
29		Excavation RTL Inc. - Transport gravier 0 3/4"	193,88 \$
30		Méto Rouillard et Frères - 10 caisses d'eau Eska	60,65 \$
31		RDL Drummondville inc. - Audit des livres comptable exercice financier 2015	12 457,54 \$
32		Bauval Tech-Mix - Asphalte froide	778,74 \$
33		Vacuum Drummond - Service de vacuum et écurer poste Ally	1 775,67 \$
34		Infotech - Frais de déplacement pour formation et commande compte de taxes 2017	1 157,58 \$
35		Noël et Associés - Dossier Guy Descheneaux	4 285,70 \$
36		Nadeau Martine - Subvention natation (Raphaëlle Bélisle)	32,00 \$
37		Englobe - Évaluation environnementale rue Industrielle, caractérisation env. coin Letendre et Martel	3 974,72 \$
38		Éric Champagne, Architecte - Rencontre avec Réseau Biblio	629,65 \$
39		Lussier Audrey - Subvention Hockey mineur (Karl Lessard)	81,75 \$
40		Nadeau Martine - Subvention natation (Maëlle Bélisle)	32,00 \$
41		Nadeau Martine - Subvention natation (Émerick Bélisle)	32,00 \$
42		Plomberie F. Langlois inc. - Caméra et disquette rue Tremblay	479,68 \$
43		Bertrand Lyne - Frais de déplacement	470,75 \$
44		Ministre des finances - Ajustement bonification de compensations tenant lieu de taxes exercice financ	185,00 \$
		Sous-total des factures à payer	206 669,84 \$
		Total des factures du mois	310 571,78 \$
		Fait par Isabelle Tougas, Commis-comptable	

06. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques contribuables présents à l'assemblée s'adressent aux élus municipaux relativement aux sujets suivants:

Le départ de la Coop de Santé et de solidarité Shooner-Jauvin,
Le montant de la contribution de la part de la Municipalité de Pierreville,
Sur l'espace de location, et si tous les locaux sont loués.

La première période de questions débute à 19 h 36 et se termine à 19 h 59.

07. AFFECTATION – Surplus accumulé au 31 décembre 2015

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une affectation de surplus accumulé affecté au 31 décembre 2015, afin de réserver des sommes taxées en trop durant la même année, dans les secteurs Notre-Dame, Pierreville et de Saint-Thomas ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une affectation de surplus accumulé affecté au 31 décembre 2015, afin de pallier aux sommes dépensées durant l'année dans le département « Assainissement des eaux » du secteur Pierreville ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-255

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser une affectation de surplus accumulé au 31 décembre 2015 pour la somme totale de 74 524 \$ représentant une somme de 49 373 \$ pour le secteur Pierreville et une somme de 25 151 \$ pour le secteur Notre-Dame dans les postes suivants :

<i>Surplus affecté – Eaux usées et égouts – Secteur Notre-Dame</i>	25 151 \$
<i>Surplus affecté – Égouts – Secteur Pierreville</i>	8 552 \$
<i>Surplus affecté – Assainissement – Secteur Pierreville</i>	40 566 \$
<i>Surplus affecté – Rue Maurault – Secteur Pierreville</i>	255 \$

08. TRANSFERT – Surplus accumulé dans affectation de surplus accumulé non affecté

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville a un surplus accumulé affecté relativement au Chenal Tardif dans le secteur Notre-Dame, pour une somme de 100 000 \$, ainsi qu'une somme de 100 000 \$ pour des trottoirs ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville a un surplus accumulé affecté relativement à la vente de terrains résidentiels sur les rues Alice, Martel et Letendre dans le secteur Pierreville, pour une somme de 60 049,30 \$

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville a, au fil des années, créé un surplus accumulé affecté relativement à l'aménagement du bord de l'eau pour une somme de 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-256

Il est proposé par le conseiller *Marcel Lavoie*
Appuyé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un transfert des surplus accumulés affectés par le Chenal Tardif, par les trottoirs, pour les terrains résidentiels et l'aménagement du bord de l'eau dans le surplus accumulé non affecté de la Municipalité de Pierreville.

Qu'une somme de 285 049,30 \$ sera transférée du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté.

<i>Surplus affecté – Chenal Tardif – Secteur Notre-Dame</i>	100 000 \$
<i>Surplus affecté – Trottoirs – Secteur Notre-Dame</i>	100 000 \$
<i>Surplus affecté – Alice, Martel, Letendre – Secteur Pierreville</i>	60 049,30 \$
<i>Surplus affecté – Aménagement bord de l'eau – Secteur Pierreville</i>	25 000 \$

09. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL — Période des Fêtes

CONSIDÉRANT que le bureau municipal est fermé deux semaines pendant la période des Fêtes ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal permet aux employé(e)s du bureau municipal de prendre les congés des normes du travail et la reprise de temps accumulé durant cette période ;

CONSIDÉRANT que s'il y a urgence, un employé de la voirie sera disponible pour intervenir ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-257

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 23 décembre 2016 à 12 h jusqu'au 8 janvier 2017 inclusivement en raison du congé des Fêtes.

10. ADOPTION CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent avant le 31 décembre de chaque année établir, par résolution, le calendrier des séances ordinaires, pour l'année suivante, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances (*art. 148 C.M. et 319 L.C.V.*) ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-258

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le calendrier fixant dates et heures des séances régulières pour notre conseil municipal est le suivant :

<i>Lundi, 16 janvier 2017 à 19 h 30</i>	<i>Lundi, 10 juillet 2017 à 19 h 30</i>
<i>Lundi, 13 février 2017 à 19 h 30</i>	<i>Lundi, 14 août 2017 à 19 h 30</i>
<i>Lundi, 13 mars 2017 à 19 h 30</i>	<i>Lundi, 11 septembre 2017 à 19 h 30</i>
<i>Lundi 10 avril 2017 à 19 h 30</i>	<i>Mardi, 10 octobre 2017 à 19 h 30</i>
<i>Lundi, 8 mai 2017 à 19 h 30</i>	<i>Lundi, 13 novembre 2017 à 19 h 30</i>
<i>Lundi 12 juin 2017 à 19 h 30</i>	<i>Lundi, 11 décembre 2017 à 19 h 30</i>

11. RÈGLEMENT 153-2016 – Relatif à la tarification des frais et services municipaux pour l'année 2017

CONSIDÉRANT la modification du numéro de règlement relatif à la tarification des frais et services municipaux pour l'année 2017 pour le numéro suivant : 153-2016 ;

CONSIDÉRANT que la Loi sur la fiscalité permet de décréter une tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 14 novembre 2016, par le conseiller *Michel Bélisle* ;

2016-12-259

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le « *Règlement 153-2016 – Relatif à la tarification des frais et services municipaux pour l'année 2017* » soit et est adopté.

12. RÈGLEMENT 154-2016 – Relatif à la prévention et la protection contre les incendies

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville doit, en respect de son plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques incendie, collaborer à la mise à niveau d'une réglementation municipale uniformisée sur la prévention et la protection contre les incendies et à la sécurité des personnes ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour la municipalité de Pierreville de fixer certaines règles favorisant la prévention des incendies et encadrant entre autres certaines pratiques ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2016, par le conseiller *Jean-Christophe Proulx* ;

2016-12-260

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*
Appuyée par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le « *Règlement 154-2016 – Relatif à la prévention et à la protection contre les incendies* » soit et est adopté.

13. RÈGLEMENT 155-2016 – Relatif à la taxation du cours d'eau Lavoie

CONSIDÉRANT qu'une demande écrite de nettoyage du cours d'eau Lavoie a été déposée à la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville a transmis cette demande de nettoyage à la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que ce cours d'eau est sous la compétence de la municipalité régionale du comté de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que les coûts techniques, administratifs et d'entretien sont maintenant assumés par la MRC de Nicolet-Yamaska, soit un montant de 4 376,67 \$, pour le cours d'eau Lavoie ;

CONSIDÉRANT par contre que le coût des travaux portant sur une infrastructure ou un ouvrage qui n'appartient pas à la MRC de Nicolet-Yamaska est assumé par le ou les propriétaire(s) de l'infrastructure ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska nous demande de payer la facture desdits travaux au montant de 2 975,75 \$ et, qui devra par la suite, être payé par le ou les contribuable(s) ayant bénéficié(s) de ces services ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a annexé à la facture le tableau de répartition des coûts par propriétaire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut réclamer le montant de la facture auprès du ou des propriétaire(s) concerné(s) sous forme d'un règlement de taxation ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance spéciale du 24 novembre 2016, par le conseiller *Michel Bélisle* ;

2016-12-261

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le « *Règlement 155-2016 – Relatif à la taxation du cours d'eau Lavoie* » soit et est adopté.

14. RÈGLEMENT 156-2016 – Relatif à la taxation du cours d'eau Thomas-Chassé, branche 1

CONSIDÉRANT qu'une demande écrite de nettoyage du cours d'eau Thomas-Chassé, branche 1, a été déposée à la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville a transmis cette demande de nettoyage à la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que ce cours d'eau est sous la compétence de la municipalité régionale du comté de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que les coûts techniques, administratifs et d'entretien sont maintenant assumés par la MRC de Nicolet-Yamaska, soit un montant de 262,47 \$, pour le cours d'eau Thomas-Chassé, branche 1 ;

CONSIDÉRANT par contre que le coût des travaux portant sur une infrastructure ou un ouvrage qui n'appartient pas à la MRC de Nicolet-Yamaska est assumé par le ou les propriétaire(s) de l'infrastructure ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska nous demande de payer la facture desdits travaux au montant de 629,73 \$ et, qui devra par la suite, être payé par le ou les contribuable(s) ayant bénéficié(s) de ces services ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a annexé à la facture le tableau de répartition des coûts par propriétaire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut réclamer le montant de la facture auprès du ou des propriétaire(s) concerné(s) sous forme d'un règlement de taxation ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance spéciale du 24 novembre 2016, par le conseiller Marcel Lavoie ;

2016-12-262

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Marcel Lavoie*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le « *Règlement 156-2016 – Relatif à la taxation du cours d'eau Thomas-Chassé, branche 1* » soit et est adopté.

15. RÈGLEMENT 157-2016 – Relatif à la taxation du cours d'eau Laforce

CONSIDÉRANT qu'une demande écrite de nettoyage du cours d'eau Laforce a été déposée à la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville a transmis cette demande de nettoyage à la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que ce cours d'eau est sous la compétence de la municipalité régionale du comté de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que les coûts techniques, administratifs et d'entretien sont maintenant assumés par la MRC de Nicolet-Yamaska, soit un montant de 8 397,59 \$, pour le cours d'eau Laforce ;

CONSIDÉRANT par contre que le coût des travaux portant sur une infrastructure ou un ouvrage qui n'appartient pas à la MRC de Nicolet-Yamaska est assumé par le ou les propriétaire(s) de l'infrastructure ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska nous demande de payer la facture desdits travaux au montant de 3 573,55 \$ et, qui devra par la suite, être payé par le ou les contribuable(s) ayant bénéficié(s) de ces services ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a annexé à la facture le tableau de répartition des coûts par propriétaire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut réclamer le montant de la facture auprès du ou des propriétaire(s) concerné(s) sous forme d'un règlement de taxation ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance spéciale du 24 novembre 2016, par le conseiller Jean-Christophe Proulx ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-263

Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*
Appuyée par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le « *Règlement 157-2016 – Relatif à la taxation du cours d'eau Laforce* » soit et est adopté.

16. LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME – Adoption du projet de Règlement 158-2016 sur le plan d'urbanisme, du projet de Règlement 159-2016 de zonage et du projet de Règlement 160-2016 de lotissement

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 158-2016 visant la révision du plan d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville et intitulé *Règlement sur le plan d'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 159-2016 visant le remplacement du règlement de zonage de la Municipalité de Pierreville à la suite de la révision du plan d'urbanisme intitulé *Règlement de zonage* ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 160-2016 visant le remplacement du règlement de lotissement de la Municipalité de Pierreville à la suite de la révision du plan d'urbanisme intitulé *Règlement de lotissement* ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-264

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le projet de règlement numéro 158-2016 *Règlement sur le plan d'urbanisme* ; le règlement numéro 159-2016 *Règlement de zonage* ; et règlement numéro 160-2016 *Règlement de lotissement*.

QUE les copies des projets de règlements sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QU'une assemblée publique sur ces projets de règlement sera tenue à une date ultérieure déterminée à une prochaine séance du conseil municipal.

17. LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME – Adoption du projet de Règlement 161-2016 de construction

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 161-2016 visant le remplacement du *Règlement de construction* de la Municipalité de Pierreville à

la suite de la révision du plan d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville et intitulé *Règlement de construction* ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-265

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*

Appuyée par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le projet de règlement numéro 161-2016, *Règlement de construction* visant la révision du plan d'urbanisme de la municipalité de Pierreville

QUE les copies des projets de règlements sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QU'une assemblée publique sur ces projets de règlement sera tenue à une date ultérieure déterminée à une prochaine séance du conseil municipal.

18. PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ 2017 – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville peut déposer une demande de subvention dans le cadre du PROGRAMME CARRIÈRE-ÉTÉ 2017 afin d'embaucher un ou des étudiant(s) pour la saison estivale 2017 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville désire encourager les jeunes de la région dans leur recherche d'emploi estival ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un ou des signataires afin de représenter les intérêts de la municipalité dans leur adhésion à ce programme ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-266

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*

Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, Madame Lyne Boisvert ou en son absence, l'adjointe à la direction, Madame Julie Courchesne à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville, tout document relatif au PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ 2017.

19. ASSURANCE MUNICIPALE – Renouvellement

CONSIDÉRANT la réception des documents relatifs au renouvellement de nos assurances pour la période du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2017 de la part du Groupe Ultima Inc. ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville désire ajouter ces clauses de protection suivantes à la police d'assurance : *inondation et tremblement de terre* ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-267

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'ajouter les clauses de protection suivantes *inondation franchise de 25 000 \$ (sauf informatique 10 000\$) et tremblement de terre*, franchise de 10 % ou 100 000 \$ min. au Groupe Ultima Inc. pour le renouvellement de notre police d'assurance du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2017.

Que la Municipalité est en attente de la nouvelle soumission du Groupe Ultima Inc. pour le renouvellement de la police d'assurance du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2017.

20. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION INTÉGRÉE DES DÉCHETS DE BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA – Versement de la somme reçue à la Régie des déchets du Bas St-François pour l'adhésion du secteur Pierreville

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de Pierreville à se retirer de l'organisme intermunicipal de gestion intégrée des déchets de Bécancour-Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que la somme provenant de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets de Bécancour-Nicolet-Yamaska, versée à la Municipalité de Pierreville s'élève à 73 990 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville doit verser la somme de 73 990 \$ à la Régie des déchets du Bas St-François pour son adhésion 2016-2017 et pour l'utilisation de ses services ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-268

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de payer la somme de 73 990 \$ à la Régie des déchets du Bas St-François pour son adhésion 2016-2017 ainsi que pour l'utilisation de ses services.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Organismes municipaux – Quotes-parts » 02 455 01 951*

21. TRAVAUX D'ASPHALTAGE – Cimetière secteur Pierreville – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT les travaux d'asphaltage effectués par l'entreprise DANIS CONSTRUCTION Inc., le tout en référence avec la résolution 2016-10-197 adoptée par les membres du présent conseil ;

CONSIDÉRANT l'approbation des travaux par notre inspecteur municipal par intérim, monsieur Sylvain Bardier ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-269

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 5 499,90 \$ (*plus les taxes*) à DANIS CONSTRUCTION Inc. à la suite des travaux exécutés dans le cimetière secteur Pierreville et approuvés par notre inspecteur municipal par intérim.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Entretien et réparation – Cimetière » 02 702 90 521*

22. Glissement de terrain – Rang de l'Île – Mandater l'ingénieur de la MRC de Nicolet-Yamaska, Monsieur Marc-André Harnois

CONSIDÉRANT le glissement de terrain qui a eu lieu le 5 avril dernier dans le rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT que nous avons embauché l'ingénieur de la MRC de Nicolet-Yamaska, monsieur Marc-André Harnois afin de nous appuyer dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville devra aller en demande de proposition de services pour la réalisation de l'étude hydraulique, la réalisation

des plans et devis, la demande de CA au MDDELCC et la surveillance des travaux ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville devra bonifier le mandat de la MRC de Nicolet-Yamaska dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-270

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la MRC de Nicolet-Yamaska pour procéder à l'élaboration d'un document d'appel d'offres en services professionnels et d'accompagner la municipalité dans le processus d'octroi de contrat, le suivi du mandat et la réalisation des travaux projetés.

QUE la tarification horaire et celle établie et entérinée par le conseil des maires pour le service de génie de la MRC Nicolet-Yamaska.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – Rang de l'Île » 03 310 00 004

23. Site des neiges usées – Soufflage de la neige – Mandater Monsieur Gaston Gamelin

CONSIDÉRANT que nous devons souffler la neige du site des neiges usées ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-271

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Monsieur Gaston Gamelin pour effectuer le soufflage de la neige à notre site des neiges usées, au coût total de 869,77 \$ (*plus les taxes*) pour la saison 2016-2017.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Souffler neige – site neiges usées » 02 330 00 443

24. LOI 44 CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME – Autorisation d'achat de cendriers sur pied

CONSIDÉRANT que depuis le 26 novembre 2016, de nouvelles mesures pour lutter contre le tabagisme sont en vigueur au Québec ;

CONSIDÉRANT qu'il est interdit de fumer dans un rayon de 9 mètres de toute porte, fenêtre et prise d'air des lieux non-fumeurs, tels que les lieux de travail et les commerces ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville doit se mettre aux normes avec cette nouvelle mesure, car aucun cendrier ne devra être présent dans ce périmètre ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-272

Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*
Appuyée par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver l'achat d'un cendrier sur pied Tuscan noir pour la somme de 203 \$ (*plus les taxes*).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Entretien et réparation – Hôtel de Ville » 02 190 00 522

25. PROJET CANOTS/KAYAKS – Autorisation d’achat du matériel

CONSIDÉRANT la résolution 2015-06-146 autorisant le dépôt du formulaire de présentation du projet « pédalos/kayaks » par le comité de développement local au Pacte rural de la MRC de Nicolet Yamaska ;

CONSIDÉRANT que les coûts du projet sont évalués à ± 23 000 \$;

CONSIDÉRANT que de ce montant 70 % sera défrayé par le Pacte rural de la MRC Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville possède toujours un montant de ±12 000 \$ pour ce projet ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville doit se munir du matériel nécessaire pour finaliser le projet ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-273

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver les achats pour le projet présenté à la MRC de Nicolet-Yamaska dans le cadre du programme du Pacte rural ;

Que le matériel à acquérir pour finaliser le projet comprend :

<i>Chaloupe</i>	± 2 000 \$ à 4 000 \$
<i>Moteur</i>	± 3000 \$
<i>Remorque</i>	± 1000 à 2000 \$
<i>Vestes de sauvetage</i>	± 1000 \$

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Aménagement bord de l’eau – Canot – Kayak » 03 310 00 005

26. LA COOP DE SANTÉ ET DE SOLIDARITÉ SHOONER-JAUVIN – Retrait de la contribution financière 2017-2023

CONSIDÉRANT que le conseiller, Jean-Christophe Proulx se retire pour ne pas participer à la délibération par conflit d’intérêts ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit abroger la résolution 2015-08-190 qui est non conforme selon le Code municipal du Québec, article 14.1 ;

CONSIDÉRANT que cette résolution devenait active en date du 1^{er} janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT que lors de sa formation en 2009, la Coop de Santé et de Solidarité Shooner-Jauvin avait comme mission première des municipalités participantes était de contribuer financièrement pour aider et supporter le recrutement d’effectifs médicaux ;

CONSIDÉRANT qu’actuellement, le conseil d’administration de la Coop de Santé et de Solidarité Shooner-Jauvin axe à greffer des espaces commerciaux au projet d’agrandissement de la future bâtisse et, ce qui n’est pas le but de la contribution financière de la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT que les quatre (4) médecins pratiquants à la Coop de Santé et de Solidarité Shooner-Jauvin étaient disposés à signer pour trois (3) ans à ce moment, mais que deux (2) médecins nous ont quittés depuis ce temps ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-274

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, qu'étant donné que le conseil municipal n'a pas été informé et consulté sur les orientations que semble prendre le conseil d'administration de la Coop de Santé et de Solidarité Shooner-Jauvin pour le futur ;

Qu'il est du devoir du conseil municipal d'être prudent dans ce dossier qui comprend plusieurs inconnus ;

Que le projet d'agrandissement présenté par le Dr Karl Shooner qui consistait à agrandir afin de fournir des espaces bureaux pour accueillir du personnel médical à un prix abordable et suffisant ;

Que ce projet a été regardé, et ce, sans être étudié sérieusement par les membres du conseil d'administration de la Coop de Santé et de Solidarité Shooner-Jauvin.

Qu'enfin, pour toutes ses raisons, le conseil municipal considère qu'il doit ne plus adhérer à la nouvelle entente qui devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2017, et reconsidérer sa position si de nouveaux éléments étaient présentés aux élues et élus dans le futur.

27. LA COOP DE SANTÉ ET DE SOLIDARITÉ SHOONER-JAUVIN – Demande de rencontre avec le groupe de médecine familiale de Nicolet

CONSIDÉRANT que le conseiller, Jean-Christophe Proulx se retire pour ne pas participer à la délibération par conflit d'intérêt ;

CONSIDÉRANT que la COOP de Santé Shooner – Jauvin est un point de service du G.M.F. de Nicolet ;

CONSIDÉRANT que ce point de service est bien situé au centre du village et déjà annexé à une pharmacie depuis ± 35 ans ;

CONSIDÉRANT qu'un déménagement éventuel de ce service créerait un préjudice aux commerces du voisinage ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville compte près de 1 000 membres à la COOP de Santé Shooner – Jauvin et que plusieurs de ces membres peuvent se déplacer facilement, car les bureaux sont situés au centre du village ;

CONSIDÉRANT que ce point de service a été maintenu à bout de bras, à cet endroit, par nos 2 médecins fondateurs jusqu'en 2009 afin de maintenir ce point important de santé ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-275

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Madame Lyne Boisvert, directrice générale et Monsieur André Descôteaux, maire de contacter le Groupe de Médecine familiale de Nicolet pour une rencontre afin de leur expliquer les retombées négatives que pourrait engendrer ce départ pour nos citoyens et nos commerces de proximité.

28. AVIS DE MOTION – Règlement relatif à l'administration de l'aqueduc sur le territoire

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Michel Bélisle* à l'effet qu'à une séance ultérieure du présent conseil sera présenté pour adoption, un règlement relatif à l'administration de l'aqueduc sur le territoire de la Municipalité de Pierreville.

29. TOURNOI DE SNOUT – Demande d’autorisation

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Gaétan Desmarais, organisateur du tournoi de snout, qui se tiendra du 3 au 5 février 2017, afin d’obtenir l’autorisation d’utiliser nos installations ainsi que la patinoire du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT la demande d’autorisation pour le permis d’alcool ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-276

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser l’utilisation des installations de la municipalité afin d’y établir un casse-croûte ainsi que les démarches pour la demande de permis de boisson.

QUE nos employés de patinoire seront disponibles pour cet événement.

30. OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION DE PIERREVILLE Approbation du budget 2017

CONSIDÉRANT que l’Office municipal d’Habitation de Pierreville a déposé, en date du 3 décembre 2016, ses prévisions budgétaires pour l’année 2017 ;

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance du document déposé ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-277

Il est proposé par le conseiller *Marcel Lavoie*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver les prévisions budgétaires 2017 de l’Office municipal d’Habitation au montant de 148 751 \$, représentant une quote-part de 10 % pour notre municipalité de 14 875 \$.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Participation O.M.H.P. » 02 520 00 970*

31. MAISON DES JEUNES DU BAS SAINT-FRANÇOIS – Demande de contribution

CONSIDÉRANT que le conseiller, Jean-Christophe Proulx se retire pour ne pas participer à la délibération par conflit d’intérêts ;

CONSIDÉRANT la demande d’aide financière déposée en date du 17 novembre 2016 dernier par la *MAISON DES JEUNES DU BAS SAINT-FRANÇOIS* ;

CONSIDÉRANT que l’objectif premier de cet organisme est d’impliquer les jeunes dans la communauté ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-278

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’accorder un déboursé de 5 000 \$ en guise d’aide financière à l’organisme la *Maison des jeunes du Bas Saint-François*.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Subvention – Maison des jeunes » 02 701 96 990*

32. ANNONCE DES VŒUX DE NOËL – Journal L’Annonceur

CONSIDÉRANT la demande du journal L’Annonceur pour faire partie du cahier spécial des vœux de Noël ;

2016-12-279

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*
Appuyé par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser un déboursé pour la somme de 285 \$ (plus les taxes), pour un espace publicitaire couleur dans l’édition du 7 décembre prochain dans le but de transmettre nos meilleurs vœux à l’occasion du temps de Fêtes à nos citoyennes et citoyens.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Publication d’avis - Autres » 02 190 00 341*

33. FEUILLET PAROISSIAL DE SAINTE-MARGUERITE D’YOUVILLE ET ODANAK – Espace publicitaire pour 3 ans 2017-2019

CONSIDÉRANT la demande que la Municipalité de Pierreville a reçue le 6 novembre dernier de la Paroisse Sainte-Marguerite-d’Youville ;

2016-12-280

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*
Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le renouvellement 2017-2018-2019 pour la réservation d’un espace publicitaire dans le feuillet paroissial du Bas Saint-François, au coût de 400 \$ pour 3 années ;

QUE l’inscription soit faite au nom de la Municipalité de Pierreville, exactement comme les années précédentes.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Publication d’Avis - Église » 02 702 90 341*

34. OPÉRATION NEZ ROUGE — Commandite

CONSIDÉRANT la demande de commandite déposée par le *Corps de police des Abénakis*, le 17 novembre 2016 ;

2016-12-281

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser un déboursé de 100 \$ au *Corps de police des Abénakis* pour l’événement Opération Nez rouge 2016.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Subvention – Divers organismes » 02 701 90 990*

35. LE LIEN MAISON DE LA FAMILLE – Demande d’aide financière

CONSIDÉRANT la demande d’aide financière de l’organisme *LE LIEN MAISON DE LA FAMILLE* afin de permettre de continuer d’offrir un lieu de rencontre et de vie communautaire, des activités et des services pour les familles et aussi soutenir les parents dans leur rôle ;

2016-12-282

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de réserver sur notre budget 2017 un montant de 2 500 \$, en guise d'aide financière à l'organisme *LE LIEN MAISON DE LA FAMILLE* ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le montant accordé soit versé à l'organisme au début de l'année financière 2017.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Subvention – Maison de la Famille » 02 701 95 990*

36. AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'ayant été rajouté, nous poursuivons la séance.

37. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS SAINT-FRANÇOIS** – Ordre du jour du 28 novembre 2016, procès-verbal du 28 novembre 2016 et rapports mensuels de novembre (ordures et recyclage) ;
2. **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC** – Modifications importantes à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

38. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Denise Descôteaux et Mélanie Provencher ainsi que messieurs Jean-Christophe Proulx, Marcel Lavoie et Michel Bélisle ainsi que monsieur le maire, André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

39. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques contribuables présents à l'assemblée s'adressent aux élus municipaux relativement aux sujets suivants:

Plusieurs questions relatives à la Coop de santé et de Solidarité Shooner-Jauvin, sur un dossier de CPTAQ sur la Régie des déchets du bas St-François et sur les terrain coin Letendre et Martel.

La seconde période de questions débute à 20 h 50 et se termine à 21 h27.

40. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-12-283

Il est proposé par la conseillère Mélanie Provencher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et conseillères présents, que la séance soit levée à 21 h 27.

André Descôteaux, maire

Lyne Boisvert, directrice générale